

Domaine Public

1 7 2 8

Edition PDF
du 6 avril 2007

Les articles mis en ligne
entre le 31 mars et
le 6 avril 2007

Analyses,
commentaires et
informations sur
l'actualité suisse.
Depuis 1963 en
toute indépendance,
désormais de
manière continue et
interactive sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro :

Naturalisation: le point sur l'initiative de l'UDC
Retour en arrière à la commission du Conseil national

Fiscalité: les PME sont bonnes à tout faire
Quand l'USAM défend les grandes entreprises...

Elections vaudoises: une arithmétique frustrante
Un commentaire d'André Gavillet à l'issue du
deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat

**3e voie CFF: ce que M. Marthaler pourra trouver
dans les archives de son Département**
Une avance de fonds du canton? Il y a un précédent

**Comptes de l'Etat de Fribourg: embellies et
convoitises**
Attention aux communes!
par Erika Schnyder,
députée socialiste au Grand Conseil fribourgeois

Patrons trop payés, SA pas assez transparentes?
Des explications et quelques propositions
par Dušan Isakov, professeur de gestion financière
à l'Université de Fribourg

DP à l'honneur dans 24 Heures
Une histoire, vue par Olivier Meuwly...
et un futur en ligne!

Naturalisation: le point sur l'initiative de l'UDC

Retour en arrière à la commission du Conseil national

par Jean-Daniel Delley (1^{er} avril 2007)

En juillet 2003, le Tribunal fédéral a jugé que les décisions de naturalisation constituaient des actes d'application du droit et non des actes purement politiques. Il signifiait ainsi que ces décisions devaient être motivées et respecter l'interdiction de l'arbitraire. Par ailleurs un recours pouvait être interjeté contre une décision négative.

L'UDC, pour qui l'idéal démocratique reste le communautarisme des Waldstaetten, a aussitôt lancé une initiative populaire laissant aux communes toute liberté de choisir la procédure de décision en matière de

naturalisation, décision définitive, donc pas susceptible de recours.

En 2005, le Conseil des Etats a rejeté l'initiative et adopté un contre-projet indirect: la décision de naturalisation peut être soumise au vote populaire, pour autant qu'une proposition préalable de rejet soit motivée; une décision négative peut faire l'objet d'un recours auprès d'une instance judiciaire cantonale.

Il y a quelques jours, la commission compétente du Conseil national a accepté l'initiative de l'UDC, il est vrai à une courte majorité. Seuls deux commissaires bourgeois

ont appuyé la gauche et les Verts dans leur refus d'une démocratie d'arbitraire. Le dossier va maintenant au Conseil national.

Documentation:

Sous le droit et la pratique de la naturalisation, la nostalgie, un exposé de Jean-Daniel Delley à télécharger (fichier PDF, 170Ko) dans le cadre du colloque *La naturalisation par le vote populaire. Les limites de la démocratie directe* organisé le 7.11.2003 par le Centre d'étude et de documentation de la démocratie directe de l'Université de Genève.

Fiscalité: les PME sont bonnes à tout faire

Quand l'USAM défend les grandes entreprises...

par Jean-Christophe Schwaab (2 avril 2007)

La décision des Chambres n'a pas encore été publiée dans la *Feuille fédérale* et aucun référendum ne peut être formellement lancé, ni la moindre signature récoltée. Pourtant, l'USAM, qui ne justifie ses prises de positions que sur l'air du «*il faut soutenir les PME*», abreuve déjà la presse de grands encarts pour vanter la réforme de l'imposition des entreprises II. Bien entendu parce que cette réforme «*soutient les PME*». Selon la faïtière patronale, n'imposer que

partiellement les dividendes des personnes qui possèdent au moins 10% du capital d'une entreprise, qui est la principale mesure retenue, favorisera l'essor de ses poulains. Mais, en soutenant cette nouvelle mouture de l'imposition des dividendes, l'USAM récite plutôt la partition d'*economiesuisse*, du «grand capital», car il est peu probable que les petites et moyennes entreprises profitent réellement de ce cadeau fiscal (qui coûtera par an environ 60 millions de

francs à la Confédération, 450 aux cantons et, par ricochet, 150 millions aux assurances sociales).

En effet, rares sont les PME à verser des dividendes à leurs dirigeants. Les petits patrons préfèrent en effet se verser des salaires et, le développement – voire la survie – de leur entreprise en dépend, réinvestir les bénéfices. La réforme de l'imposition pourrait donc avoir pour effet d'encourager certains petits patrons à se verser des

dividendes plutôt qu'un salaire, grugeant au passage les assurances sociales (les dividendes ne sont pas soumis aux cotisations). Mais elle pourrait aussi les inciter à ne pas à réinvestir leurs bénéfices et freiner ainsi le développement des entreprises. Cela est d'autant plus absurde que la situation actuelle fait qu'un patron

propriétaire à 100% de son entreprise organisée en SA peut déjà se «salarier» en dividendes, sans être pénalisé fiscalement (voir l'article d'Alex Dépraz dans DP 1723).

Le cadeau fiscal profitera donc surtout aux gros actionnaires possédant plus de 10% du capital d'une entreprise versant régulièrement des

dividendes, lesquels bénéficient soit dit en passant déjà de l'absence d'impôt sur les gains en capitaux. Mais, pour gagner une votation, mieux vaut mettre en avant l'image du petit patron, sympathique colonne vertébrale de l'économie helvétique, plutôt que celle des grands barons de l'industrie.

Elections vaudoises: une arithmétique frustrante

Un commentaire à l'issue du deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat

par André Gavillet (1^{er} avril 2007)

Donc, les jeux étant faits, le Conseil d'Etat vaudois sera conforme à la répartition des forces qu'a révélée l'élection du Grand Conseil, majoritairement à droite. Mais, dira-t-on, cette victoire est mesurée et voulue telle dès le départ: quatre sièges sur sept. Dans cette composition, même si la radicale et le libéral sont positionnés nettement plus à droite que leurs prédécesseurs, Pascal Broulis sera en situation d'arbitre, s'il veut vraiment faire la démonstration de son centrisme. Quant à Joseph Zisyadis il a été très loyalement porté à bout de bras par les socialistes, mais en vain. Il ne peut s'appuyer sur un parti étoffé, il est usé par ses candidatures à répétitions et, alors qu'il est l'homme des coups médiatiques, il était tenu de se présenter en coéquipier discipliné. Mais si le résultat enregistre ces données selon une arithmétique correcte, il

faut dire combien ces élections furent pour les citoyens frustrantes, les appareils des partis ayant verrouillé le jeu.

La prétendue modération des partis – ne revendiquer que quatre sièges sur sept – n'était pas une sagesse, mais leur incapacité à équilibrer leurs ambitions. A droite, si l'UDC présentait deux candidats, les libéraux auraient voulu en faire autant, et pour réaffirmer leur leadership les radicaux auraient avancé trois prétendants. $2+2+3=7$. Et revendiquer 7 sièges sur 7, c'est-à-dire la totalité de la mise, c'est passer pour totalitaire, donc politiquement invendable.

Même réflexe à gauche. Une liste avec deux verts, trois socialistes et un *A gauche toute*, c'est-à-dire six candidats, aurait provoqué le même rejet. Une revendication limitée à quatre sièges était le seul moyen de concilier les

prétentions et de souder les alliances.

Mais ces décisions tactiques eurent pour effet de priver les électeurs de toute faculté de choix. Ainsi les socialistes, qui avec Pierre-Yves Maillard et Anne-Catherine Lyon présentaient un bon bilan, ne pouvaient pas en faire profiter leur propre parti en lançant un troisième candidat qui aurait bénéficié du sillage des magistrats sortants. Au lieu de faire connaître une figure nouvelle, tout le prestige des sortants était investi dans le remorquage de Joseph Zisyadis. Les blocs préfabriqués par les partis étouffent la liberté de choix des électeurs. La démocratie en souffre.

L'exigence de la majorité absolue au premier tour justifie une pratique plus ouverte. Elle demande que chaque parti se présente d'abord seul sous sa couleur,

en offrant par un surnombre ambitieux un choix aux électeurs. Le second tour, mais le second tour seulement, permet, sur la base des

premiers résultats, d'affiner les présentations et de nouer éventuellement des alliances.

Si une leçon peut être tirée des élections vaudoises, c'est l'obligation de rendre aux électeurs toute leur liberté de choix démocratique.

3e voie CFF: ce que M. Marthaler pourra trouver dans les archives de son Département

Une avance de fonds du canton? Il y a un précédent

par André Gavillet (5 avril 2007)

Par amplification médiatique, la troisième voie ferrée entre Lausanne et Genève est devenue une grande cause régionale et cantonale. On s'en réjouit. Les cantons découvrent la politique extérieure pour affirmer leur vitalité.

Dans le débat, le syndic de Lausanne, Daniel Brélaz, a lancé l'idée d'une avance financière que feraient les cantons de Vaud et de Genève. Elle permettrait de payer les études qui de toute façon

exigeront plusieurs années de mise au point. Le conseiller d'Etat vaudois Marthaler a demandé qu'on lui cite des précédents, étant persuadé qu'on n'en trouverait pas. En voici un.

Dans les années 70, le Conseil d'Etat vaudois était soucieux de défendre la traversée du Jura par Vallorbe, non seulement pour améliorer les liaisons avec la Franche-Comté mais pour promouvoir une diagonale européenne Nord-Ouest / Sud-Est par le Grand-

St-Bernard. Au vu de l'avancement du réseau autoroutier, la Confédération considérait à juste titre qu'une autoroute Chavornay - Vallorbe n'était pas prioritaire. Pour débloquer le dossier, le canton de Vaud proposa d'avancer quelques dizaines de millions. Ce qui fut accepté et permit la construction de la semi-autoroute actuelle, qui révèle de plus en plus son utilité régionale et internationale.

Comptes de l'Etat de Fribourg: embellies et convoitises

Attention aux communes!

par Erika Schnyder, députée socialiste au Grand Conseil fribourgeois (2 avril 2007)

Pour la cinquième année consécutive, le canton afficherait, dans ses comptes 2006, un bénéfice record de 80 millions de francs. Cette nouvelle réjouissante a de quoi surprendre, quand on sait que certaines communes – et non des moindres – tirent le diable par la queue.

Certes, une telle réussite est imputable à la gestion régulière et rigoureuse des finances par le grand argentier cantonal, aidé, il est vrai de quelques éléments conjoncturels non négligeables. Mais elle ne doit pas faire perdre de vue que c'est aussi au prix d'importants sacrifices imposés à des tiers,

qu'il est bon de rappeler, avant que l'on ne se répartisse le gâteau.

Au niveau des communes, la modification de la clé de répartition des participations dans certaines tâches est un facteur important. Ainsi, dans le cadre de la répartition des charges financières liées aux

services médico-sociaux ou aux institutions spécialisées en faveur de handicapés ou de personnes âgées, l'Etat a procédé à une diminution de la quote-part lui revenant en augmentant subséquemment celle des communes.

D'un autre côté, le canton a décidé, par décrets, d'une réduction linéaire de 10% des subventions accordées aux institutions privées ou semi-privées d'utilité publique, qui remplissent des tâches sociales (telles associations, fondations et autres pour handicapés, prévention, toxico-dépendances, personnes âgées, enfants) ou culturelles, ce qui a généré des économies substantielles, au détriment des bénéficiaires.

Cela dit, il sied également de relever que bon nombre de tâches qui ressortissent à la compétence de l'Etat dans d'autres cantons, sont attribuées aux communes dans le canton de Fribourg. Par exemple les structures

d'accueil de la petite enfance, la prise en charge des primes et participations de caisses-maladies impayées par les assurés, les frais financiers des EMS et autres institutions, etc.

Alors que des voix s'élèvent pour réclamer une baisse des impôts, avant de procéder à une redistribution, il est indispensable de revoir les répartitions entre l'Etat et les communes et de prévoir des réserves pour faire face aux nouveaux défis qui nous attendent dès 2008. A cette date, en effet, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) devrait être en vigueur, selon les prévisions. Celle-ci aura des conséquences sur les finances cantonales et, même si, pour une période limitée de quatre ans, il est prévu une compensation des risques, pour éviter de préteriter les cantons financièrement faibles, dont Fribourg, les répercussions en termes de charges se feront sentir au

niveau des finances cantonales. En parallèle, le canton de Fribourg étudie une répartition horizontale des charges avec les communes, dont l'entrée en vigueur est attendue pour 2009, mais dont les effets, quand bien même s'évertuerait-on à maintenir une neutralité des coûts, pourraient aussi affecter les budgets et comptes communaux. Ainsi, la restitution devrait être équilibrée entre baisse d'impôts pour personnes physiques, morales et communes.

Si toutefois le canton dispose encore de ressources suffisantes, le versement d'une somme forfaitaire à chaque contribuable serait préférable à une baisse linéaire des impôts. Ce mode de faire permettrait tout à la fois d'alléger la charge fiscale et de préserver la capacité financière futur du canton. Les socialistes fribourgeois annoncent une initiative populaire dans ce sens.

Patrons trop payés, SA pas assez transparentes?

Des explications et quelques propositions

par Dušan Isakov, professeur de gestion financière à l'Université de Fribourg (5 avril 2007)

La saison des assemblées générales d'entreprises cotées à la bourse suisse a commencé. Elle est accompagnée de la publication des rapports annuels qui révèlent, de façon plus ou moins explicite, les rémunérations des plus hauts dirigeants. Les chiffres révélés sont astronomiques pour les dirigeants de nos plus grandes sociétés. Ils suscitent un débat

sans précédent et une initiative populaire visant à limiter les rémunérations a même été lancée.

Au-delà de l'émotion suscitée par la révélation de ces rémunérations, revenons sur les raisons de telles rémunérations et leur justification. Le problème des sociétés anonymes réside dans

la séparation entre propriété et contrôle et dans le fait que les propriétaires-actionnaires doivent mandater des dirigeants pour gérer leur entreprise. Or les dirigeants peuvent être tentés d'agir dans leur propre intérêt et éventuellement entreprendre des actions dommageables pour les actionnaires. Les exemples d'Enron ou de

Swissair sont encore dans toutes les mémoires.

Pourquoi un élément variable?

Afin de diminuer ce risque, les rémunérations comportent une partie variable qui doit inciter les dirigeants à travailler dans l'intérêt des actionnaires. La partie variable dépend directement de l'évolution du cours de l'action. Elle est généralement distribuée sous forme d'actions ou d'options qui permettent d'acheter des actions à un prix relativement bas fixé à l'avance. Cela représente souvent 50 à 75% de la rémunération. Cette politique de rémunération est une affaire "interne" de l'entreprise et ne concerne finalement que les actionnaires puisque ce sont eux qui décident de la rémunération et qui sont touchés par une éventuelle rémunération trop élevée.

Le débat actuel est-il donc déplacé? Certainement, si la rémunération atteint ses objectifs incitatifs, que les sociétés produisent de bons résultats et que les

actionnaires ont décidé de la rémunération en toute connaissance de cause. En revanche, ce n'est pas le cas si les rémunérations sont trop élevées et violent systématiquement les principes de bonne gouvernance d'entreprises. En effet, de telles pratiques peuvent mettre en péril la compétitivité de notre place financière et relèvent du débat public, puisqu'elles peuvent nécessiter la mise en place d'une nouvelle réglementation.

Des problèmes à résoudre

La situation actuelle pose différents problèmes. D'une part les actionnaires n'ont pas la possibilité d'approuver ou désapprouver la politique de rémunération d'une société: ils sont mis devant le fait accompli. D'autre part, le volet incitatif des rémunérations variables est très opaque. Surtout il est révélé à la fin de l'exercice comptable, partiellement seulement. Rien ne permet de vérifier que le dirigeant a atteint des objectifs qui ont été fixés au début de l'exercice. Ainsi, on est potentiellement dans le cas ou l'élément incitatif perd tout

sens puisque le dirigeant recevra son revenu variable quoi qu'il fasse ou qu'il arrive à la société. Enfin, un dernier problème relève de la dépendance de la rémunération au cours de l'action. Certes, une bonne gestion aura un impact sur le cours, mais ce n'est de loin pas le seul facteur à influencer le cours du titre. Ainsi, le cours peut augmenter même si le dirigeant gère mal l'entreprise, on sera dans le cas de ce que la littérature appelle la "rémunération de la chance".

Que faire pour améliorer le système actuel? Il faut certainement obliger les sociétés à être encore beaucoup plus transparentes sur les rémunérations. Il faut surtout que les actionnaires puissent s'exprimer et voter sur les mécanismes de rémunération avant un exercice comptable. Ainsi une rémunération élevée ne posera plus de problèmes si les objectifs ont été atteints. Enfin, les rémunérations variables devraient être moins dépendantes du cours de l'action et se fonder aussi sur d'autres mesures de performance de l'entreprise.

DP à l'honneur dans 24 Heures

Une histoire, vue par Olivier Meuwly... et un futur en ligne!

(3 avril 2007)

Dans le quotidien vaudois *24 Heures* (02.04.2007), Olivier Meuwly (historien proche du parti radical, biographe de Louis Ruchonnet et depuis peu collaborateur personnel de la Conseillère d'Etat en partance Jacqueline Maurer) consacre sa chronique *Dans le rétroviseur* aux premières années de *Domaine Public*.

Les fondateurs de DP qui y sont toujours actifs (André Gavillet, Ruth Dreifuss, Charles F. Pochon) comme

celles et ceux qui nous lisent depuis les années 60 y retrouvent avec émotion l'évocation d'une période fertile. A quelques approximations près: la référence à l'URSS, vraiment? Ou alors dans un sens critique, non?

Meuwly s'arrête à 1968. Mais ça fait plus de 40 ans que DP ne cesse de durer et se renouveler! De bimensuel, il est passé hebdomadaire. Et depuis le début de cette année,

avec l'arrêt de l'impression sur 8 pages et de l'envoi postal, c'est désormais libérée de toute contrainte de parution que l'équipe (André Gavillet, 83 ans cette année, en tête) produit à jet continu analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse... Qui sont rassemblées une fois par semaine dans un numéro sur papier (fichier PDF) pour celles et ceux qui tiennent à lire DP dans le train ou ailleurs.